



# CLUB DE PLONGÉE DE MONTLHÉRY

- Association loi 1901 déclarée en S.P. de Palaiseau, le 11 février 1980 sous le N° 2723  
- Agréé par le ministère de la jeunesse et des sports sous le N° 91 S 192  
- Affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins sous le N° 07 91 328

## BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023

**NOM ...**

**Prénom ..**

**Adresse...**

.....

**Date de naissance ..**

**Lieu ..**

**Profession ..**

**.. Téléphone ...**

**Mail ..**

**.. Portable ..**

**Etes-vous titulaire de brevets de plongée ? ..**

**Lesquels ..**

**Etes-vous titulaire de brevets de secourisme ?**

**Lesquels ..**

-  **En cas d'accident survenu en cours de plongée, je permets à la Direction du Club de Plongée, ou à son représentant de mettre en œuvre l'hospitalisation ou les interventions chirurgicales et traitements urgents qui pourraient être reconnus nécessaires par l'autorité médicale.**

**Personne à prévenir :**

**Téléphone : ..**

-  **J'autorise mon enfant à pratiquer les différentes disciplines de plongée proposées par la Fédération Française des Sports Sous-Marins.**

-  **J'autorise les membres du club à photographier « moi-même » ou « mon enfant » pendant les activités du club et éventuellement de publier les photos sur le site.**

-  **J'autorise le club à communiquer mon adresse Mail à la F.F.E.S.S.M. lors de l'établissement de la licence.**

**Signature des 2 parents ou tuteurs pour les candidats de moins de 18 ans.**

**Date et signature**

Joindre à votre inscription **1 photo et un certificat médical** (délivré de préférence par un médecin agréé médecine du sport) **en deux exemplaires**, indispensable pour la délivrance de la licence et pour avoir accès au bassin . Le certificat médical est renouvelable tous les ans. Il vous sera demandé dans tout centre de plongée.

# TARIF SAISON 2022-2023

	TARIF UNIQUE S.I.R.M* ET HORS S.I.R.M	
	Nouveaux adhérents	Anciens adhérents
<b>Adulte</b>	190 €	160 €
<b>14 à 16 ans</b>	150 €	120 €
<b>Étudiant</b>	165 €	135 €
<b>Nage avec palmes</b>	130 €	100 €

**\*S.I.R.M : Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry**  
Montlhéry, Linas, La ville du Bois.

## Nouvelles inscriptions :

Les nouvelles inscriptions se feront à la piscine de Montlhéry à partir du mardi 13 septembre 2022 (20h00) ,

*Amener* : la fiche d'inscription remplie, un certificat médical, 1 photo d'identité et 2 chèques.

Aucune inscription ne sera validée sans certificat médical et l'accès au bassin vous sera interdit.

## **ATTENTION !**

*La redevance demandée par le S.I.R.M au titre de la participation à l'occupation des équipements sportifs est cette année de 72 € par adhérent.*

*Le club en prend la moitié à sa charge.*

*Le montant demandé aux adhérents est donc de 36 € et n'est pas incorporé dans la cotisation club.*

*Il vous est par conséquent demandé un chèque séparé de 36 € qui ne sera mis en banque qu'à réception de la facture du Trésor Public.*

*En effet, ce montant n'entre pas dans le budget club car il est reversé au Trésor Public pour le compte du S.I.R.M.*